

Le stationnement est gratuit à Neufchâteau

Pour dynamiser le cœur de la ville et améliorer la rotation des véhicules, la Municipalité a opté pour un « stationnement bleu ». Ce choix rend notamment les commerces du centre-ville plus accessibles aux Néocastriens et aux visiteurs de la Cité, et ce gratuitement.

Cette « zone bleue » du centre-ville permet à tous de bénéficier d'1h30 de stationnement gratuit pour effectuer ses emplettes. Parallèlement, plusieurs parkings non réglementés (stationnement gratuit et non limité) sont également à la disposition des automobilistes.

Synthétique et pratique, vous trouverez au sein de cette plaquette tous les emplacements disponibles pour garer vos véhicules.

Principe de la zone bleue

En réglementant la durée de stationnement, une rotation des véhicules se met en place, permettant une meilleure circulation en centre-ville. Pour ce faire, le disque de stationnement est obligatoire car il fait apparaître l'heure d'arrivée.

L'apposition du disque de stationnement en zone bleue se fait sur la face interne du pare-brise ou à défaut, à l'avant du véhicule.

La zone bleue s'applique du lundi à 9h00 au samedi à 19h00 (sauf les jours fériés). Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement durant plus d'1h30 entre

9h00 et 12h00, ainsi que de 14h00 à 19h00 dans les rues et places en « zone bleue » (voir plan au dos).

Infractions

Il y a infraction quand :

- Le disque est absent ou placé de manière non visible.
- Le disque est non conforme au modèle agréé (modèle européen).
- L'automobiliste dépasse la durée de stationnement autorisée.

Stationnement abusif

Est considéré comme stationnement abusif :

- Porter sur le disque des indications horaires inexactes.
- Modifier les informations portées sur le disque alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation.

RESPECTONS

- Les places pour personnes à mobilité réduite (*sous peine d'une amende de 135€*)
- Les places de livraison (*sous peine d'une amende de 35€*)
- Les arrêts du Néobus (*sous peine d'une amende de 35€*)
- Les trottoirs (*sous peine d'une amende de 135€*)

Renseignements :

Bureau de Police Municipale au :
03.29.95.20.23

STATIONNER MIEUX, STATIONNER BLEU

Plan de stationnement de Neufchâteau

240 places en zone bleue

520 places non réglementées



**DU LUNDI AU SAMEDI - DE 9H À 19H
SAUF DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS**



Parkings non réglementés Places

1	Cinéma et accès gare	97
2	Ex Val de Meuse	62
3	Clémenceau	44
4	Méline	20
5	Maljean	21
6	Montaigne	18
7	Lycée Jules Ferry	66
8	Sainte-Marie	57
9	Place Carrière	64
10	Saint-Nicolas	30
11	Grande Fontaine	40

Parkings en zone bleue

12	Des Jacquins	95
12	Des Acacias	18
13	Place Jeanne d'Arc	49

Rues en zone bleue

Rue de France
Rue du Président Kennedy
Rue Saint-Jean
Jeanne d'Arc

